

Dans l'élaboration de ses lois agricoles, le gouvernement doit toujours viser à rendre possible la réalisation de ce principe.

(Traduction)

Monsieur le président, j'aimerais poursuivre mes observations en anglais, tenant en effet à ce que le ministre de l'Agriculture comprenne bien ce que j'ai à dire du programme que je veux soumettre au gouvernement.

**M. Ricard:** Il comprend aussi le français.

**M. Boulanger:** Qu'il me soit permis de faire des propositions qui, j'en suis convaincu, amélioreraient la situation de nos cultivateurs et spécialement ceux qui touchent un faible revenu, si le gouvernement daignait les mettre en pratique.

Ce programme pourrait s'appliquer en deux étapes: l'une dans un avenir immédiat et l'autre au fur et à mesure des possibilités, de sorte que leur application deviendrait une réalité avec le temps.

La première proposition que je veux faire en vue d'obtenir des effets immédiats découle de la nécessité d'augmenter les revenus de nos cultivateurs des provinces de l'est et du nord de la province de Québec et de l'Ontario.

Nous savons que les cultivateurs de ces régions s'adonnent surtout à la production du lait, des pommes de terre, du tabac, et autres cultures moins importantes.

Je ne voudrais pas démontrer une seconde fois dans quelle catégorie de revenus se classent les cultivateurs; qu'il me suffise de dire qu'en 1950 sur les 623,000 fermes que nous avons au Canada, 387,000 vendaient des produits pour \$2,500 et moins, soit une moyenne de \$984.

Je pourrais ajouter que 80% des produits de la ferme provenaient de 236,000 fermes et 20% provenaient des 387,000 autres.

Personne ne pourra démontrer que les cultivateurs des régions que j'ai mentionnées ne sont pas parmi ces 387,000 fermes.

Il est prouvé que, dans l'est du pays, nous pouvons augmenter les rendements des récoltes d'une manière sensible par l'emploi raisonné des engrais chimiques.

Nombre d'expériences ont été poursuivies par les fermes expérimentales, les universités et voici ce que disent nos grands spécialistes:

M. S. Chagnon, sous-ministre adjoint du ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, écrivait il y a quelques mois:

Nos cultivateurs affirment encore que le prix des engrais chimiques est trop élevé. Pourtant les travaux conduits sur les fermes expérimentales ont établi que chaque \$1 d'engrais chimique investi sur les pâturages rapporte de \$3 à \$5 sous forme de production laitière. Nous avons capitalisé sur

[M. Boulanger.]

nos fermes à une allure énormément rapide avec du capital non productif, mais nous avons négligé une capitalisation avec du capital productif tel que les engrais chimiques ou commerciaux. C'est très important de faire un usage plus intensif d'engrais chimiques.

M. Ernest Mercier, régisseur de la Ferme expérimentale de Lennoxville, a dit de son côté:

Chaque \$1.00 investi en engrais chimique sur les pacages rapporte de \$2.00 à \$4.00 sous forme de bœuf.

Les engrais chimiques complètent le fumier et sont indispensables au maintien de l'équilibre des minéraux du sol. L'engrais chimique est le meilleur investissement de capitaux que le cultivateur peut faire.

Une expérience a été faite par la Ferme expérimentale de l'État de New-York pour comparer le coût de production d'une tonne de lait produit par des troupeaux nourris avec des aliments différents, et l'on a constaté qu'il en coûtait:

\$12.10 lorsque les animaux étaient au pâturage; \$17.05 lorsqu'ils étaient nourris à l'ensilage du blé d'Inde; \$25.35 lorsqu'ils étaient nourris avec le grain produit localement, et \$34.00 lorsqu'ils étaient nourris avec du grain importé de l'Ouest.

J'espère avoir exposé assez au long les expériences qui ont été poursuivies pour prouver la nécessité de l'emploi des engrais chimiques et le ministre de l'Agriculture devrait étudier la possibilité d'en propager l'emploi par tous les moyens possibles.

Un moyen qui a été employé avec succès dans la province de Québec à l'époque où elle avait un ministre d'Agriculture qui s'intéressait plus à la classe agricole qu'aux élections, c'était d'accorder une subvention sur chaque tonne d'engrais chimiques achetée en vue d'améliorer les pâturages. Un autre moyen serait d'accorder aux cultivateurs une certaine quantité d'engrais pour chaque vache laitière qu'il aurait sur sa ferme. L'argent que coûterait l'application d'un tel programme contribuerait à augmenter la production et, indirectement, à diminuer le prix de revient du lait.

Nous, de la province de Québec et de tout l'est du pays, jugeons que ces demandes sont justifiées pour compenser la perte qu'a fait subir le ministre de l'Agriculture aux producteurs de lait lorsqu'il a baissé de deux cents la livre le prix de soutien de la poudre de lait écrémé.

Une autre proposition que je veux faire au ministre de l'Agriculture, serait de confier à une commission spéciale l'administration et l'application de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Je ne veux pas faire mienne cette proposition; elle est formulée clairement dans le rapport de la